

L'APA couvre 80 % des frais de maintien à domicile des personnes âgées

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 106 • Février 2023



L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile est versée à 38 600 personnes âgées en Bourgogne-Franche-Comté en 2019. Elle leur permet de rester à domicile dans une relative autonomie. Sans elle, près de la moitié des bénéficiaires devraient consacrer plus d'un tiers de leur budget pour se maintenir à domicile. L'APA finance en moyenne 80 % du coût du maintien à domicile, 20 % restent à la charge du bénéficiaire. Cette dépense vient en supplément de celles auxquelles les personnes doivent faire face dans leur vie quotidienne. Le montant de l'APA est fixé par chaque conseil départemental. Il tient compte du degré de dépendance des personnes et de leurs ressources. Pour les 13 % les plus modestes, l'APA couvre la totalité du coût. Plus les ressources des bénéficiaires sont élevées, moins le montant est important.

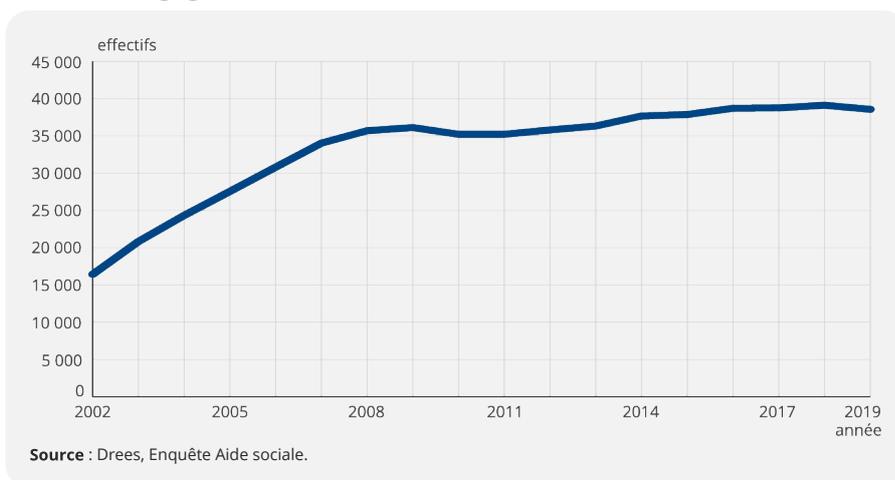
Les besoins de prise en charge pour le maintien à domicile des personnes âgées affectées par une perte d'autonomie combinent à la fois la solidarité familiale et la solidarité collective. Cette dernière repose sur des prestations comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou des subventions pour l'adaptation des logements ► encadré 2.

38 600 bénéficiaires de l'APA à domicile

En Bourgogne-Franche-Comté, 38 600 personnes âgées de 60 ans ou plus perçoivent l'APA à domicile en 2019 ► encadré 3. Ce dispositif, versé par les conseils départementaux, coûte 159 millions d'euros par an. Il participe à financer des services (portage de repas, auxiliaire de vie, etc.), des aides techniques (fauteuil, canne, lit médicalisé, etc.), des adaptations du logement (barre d'appui, téléassistance, etc.) ou encore des actions pour soulager les aidants familiaux comme l'accueil de jour ► méthode.

Après la montée en charge les années qui ont suivi la création de l'APA en 2001, le nombre de ses bénéficiaires a augmenté de 13 % entre 2007 et 2019 ► figure 1. Les besoins devraient devenir croissants avec

► 1. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile en Bourgogne-Franche-Comté



► Encadré 1 - Un plan d'aide pour attribuer l'APA

Les coûts de maintien à domicile et les montants d'APA présentés dans cette étude correspondent à la situation notifiée par le plan d'aide établi par le conseil départemental à la personne âgée, au moment de l'évaluation à domicile. Ils se basent sur les tarifs de référence du conseil départemental à partir desquels sont calculés les remboursements des prestations effectuées au domicile des personnes. Le reste à charge présenté dans cette étude correspond à ce que la personne doit elle-même prendre en charge compte-tenu de son ticket modérateur qui dépend de son revenu et du montant du plan d'aide. Toutefois, le reste à charge réel du bénéficiaire pourra être majoré si le service d'aide à domicile applique des tarifs supérieurs aux tarifs de référence du conseil départemental. Au reste à charge s'ajoutent les coûts habituels supportés par les personnes vivant dans un logement ordinaire (loyer, charges, alimentation, santé, loisirs, etc.).

En partenariat avec :

le vieillissement de la population. Les générations nombreuses de *baby-boomers* arrivent progressivement à des âges élevés alors que dans le même temps, l'espérance de vie continue d'augmenter. Aussi, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus a augmenté de 160 600 en 12 ans, soit + 24 %.

Sans l'APA, 47 % des bénéficiaires devraient consacrer plus d'un tiers de leurs ressources pour rester à domicile

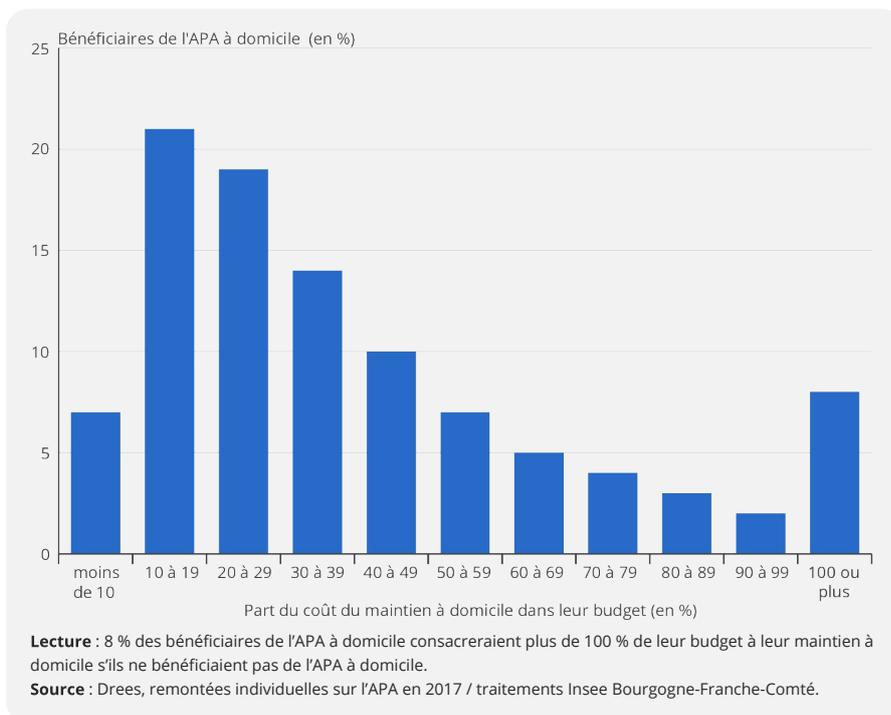
Les besoins d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées en perte d'autonomie sont évalués par l'équipe médico-sociale des conseils départementaux. Elle accorde ou non le droit à l'APA, décide de son montant ou encore du nombre d'heures consacrées aux interventions à domicile.

Le maintien à domicile des bénéficiaires de l'APA est ainsi évalué, en moyenne, à 480 euros par mois fin 2017. Près de 90 % sert à financer les aides humaines nécessaires à celui-ci. Il varie en fonction du niveau de la perte d'autonomie des personnes, de 330 euros en moyenne pour les personnes faiblement dépendantes (Gir 4) à 1 100 euros pour celles les plus affectées (Gir 1). Au regard des **ressources des personnes**, ce coût moyen total apparaît plus ou moins élevé. Par conséquent, si les bénéficiaires de l'APA devaient financer seuls leurs aides à domicile, près de la moitié y consacrerait plus d'un tiers de leur budget ► **figure 2**. Dans 8 % des cas, même la totalité de leurs ressources ne serait pas suffisante.

380 euros d'aide attribuée en moyenne par l'intermédiaire de l'APA

Sur la base de ce coût et des ressources des personnes, les conseils départementaux proposent un financement aux personnes âgées. En Bourgogne-Franche-Comté, ils attribuent en moyenne 380 euros d'APA fin 2017,

► 2. Répartition des bénéficiaires de l'APA selon la part du coût du maintien à domicile dans leur budget s'ils ne touchaient pas l'APA



finançant ainsi 80 % des dépenses de maintien à domicile. Les 100 euros restants en moyenne sont à la charge du bénéficiaire. Cependant, ce montant donne droit à un crédit d'impôt de 50 %. Pour les personnes non imposables, le montant de leur crédit d'impôt leur est remboursé.

L'APA est un levier important de l'action publique pour favoriser le maintien à domicile. Cet objectif répond au souhait de la très grande majorité des personnes âgées, de continuer à vivre, tant qu'elles le peuvent, dans leur environnement habituel. Les considérations économiques le favorisent généralement aussi. Le coût en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est souvent élevé. En 2019, le prix médian pour une chambre individuelle en Ehpad est de 2 000 euros en France. En Bourgogne-Franche-Comté, il varie de 1 600 euros en Haute-Saône à 2 200 dans

le Territoire de Belfort [Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie].

Le degré de dépendance détermine le montant de l'APA

Plusieurs facteurs expliquent les différences de montant de l'APA. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire « à autres caractéristiques identiques », le niveau de dépendance du bénéficiaire en est le premier déterminant, il intervient à hauteur de 80 % dans le mode de calcul ► **méthode**. L'APA tend à s'accroître graduellement avec le niveau de dépendance du bénéficiaire ► **figure 3**. Elle s'élève en moyenne à 260 euros pour les Gir 4 c'est-à-dire les moins touchés par la perte d'autonomie, 510 euros pour les Gir 3, 700 euros pour les Gir 2 et 940 euros pour les Gir 1, les plus dépendants. Néanmoins, moins de 2 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ont une perte d'autonomie évaluée au Gir 1, tant il est difficile de se maintenir à domicile avec une forte dépendance.

Un reste à charge plus important pour les plus aisés

Les ressources des personnes interviennent également dans la fixation du montant attribué de l'APA à hauteur de 14 %.

Même si le coût du maintien à domicile a tendance à augmenter avec le niveau de revenus, sa part dans le budget des

► 3. Coût du maintien à domicile et son financement selon le niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA

Niveau de dépendance	Répartition des bénéficiaires (en %)	Montant moyen ...			Part du coût de maintien à domicile pris en charge par l'APA (en %)
		... du coût du maintien à domicile (en euros)	... de l'aide attribuée (APA en euros)	... du reste à charge pour le bénéficiaire (en euros)	
Gir 1	2	1 110	940	170	85
Gir 2	13	870	700	170	80
Gir 3	20	630	510	120	80
Gir 4	65	330	260	70	77
Ensemble	100	480	380	100	79

Source : Drees, remontées individuelles sur l'APA en 2017 / traitements Insee Bourgogne-Franche-Comté.

bénéficiaires aisés est de moins en moins élevée ► figures 4 et 5.

La totalité du coût du maintien à domicile est pris en charge par l'APA pour les personnes disposant de moins de 600 euros de ressources par mois. En revanche, l'APA à domicile prend en charge, en moyenne, les deux tiers du coût pour les personnes disposant de 1 500 à 2 100 euros par mois, puis 16 % au-delà de 2 700 euros.

Le maintien à domicile apparaît possible plus longtemps pour les personnes ayant des revenus plus élevés. Les bénéficiaires de l'APA à domicile percevant plus de 2 700 euros par mois de ressources personnelles sont globalement plus âgés et touchés par une plus grande dépendance. Ils ont 86 ans en moyenne contre 82 ans pour ceux disposant de moins de 600 euros. Près de 24 % sont très dépendants (Gir 1 ou 2) contre 15 %. Leur maintien à domicile est donc plus coûteux, mais en grande majorité financé par leurs propres moyens.

Des montants d'APA un peu plus faibles lorsque le bénéficiaire vit en couple

Pour les bénéficiaires ayant un niveau de dépendance et des ressources comparables, l'aide financière tend à être un peu plus faible lorsqu'ils vivent en couple. Le conjoint est souvent un aidant au quotidien. Dans le foyer, il peut accomplir des tâches qui participent au maintien à domicile du bénéficiaire, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir un professionnel.

Dans un couple, lorsque le bénéficiaire de l'APA est un homme, il est plus fortement dépendant que lorsqu'il s'agit d'une femme. À niveau de dépendance et ressources comparables, le montant de l'APA est moins élevé pour les hommes en couple que pour les femmes en couple, peut-être parce qu'ils reçoivent plus d'aide de leur conjointe.

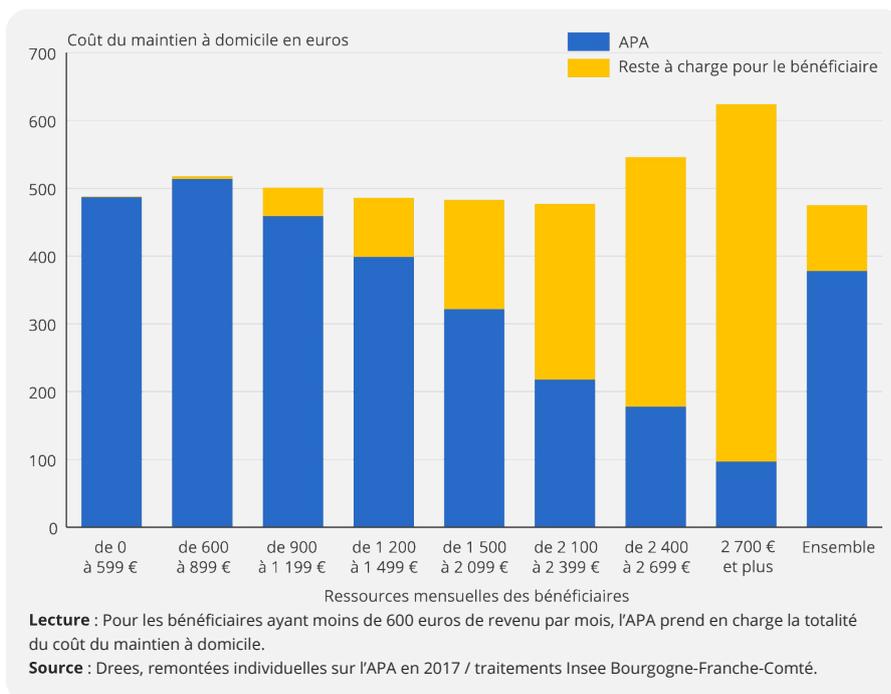
L'APA tend à être un peu plus élevée pour les bénéficiaires qui sont sous une mesure de protection juridique. Le coût des aides à domicile est un peu plus élevé, car ce sont des personnes dont les facultés ont été altérées, par la maladie, le handicap, un accident. ●

David Brion (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 4. Coût du maintien à domicile et son financement selon la tranche de revenu des bénéficiaires de l'APA



► 5. Coût du maintien à domicile et son financement selon l'âge des bénéficiaires de l'APA

Âge du bénéficiaire	Répartition des bénéficiaires (en %)	Montant moyen...			Part du coût de maintien à domicile pris en charge par l'APA (en %)
		...du coût du maintien à domicile (en euros)	...de l'aide attribuée (APA en euros)	...du reste à charge pour le bénéficiaire (en euros)	
Moins de 65 ans	2	380	340	40	90
65 à 74 ans	13	400	330	70	82
75 à 84 ans	37	450	350	100	79
85 à 94 ans	44	520	410	110	78
95 ans et plus	4	620	500	120	80
Ensemble	100	480	380	100	79

Source : Drees, remontées individuelles sur l'APA en 2017 / traitements Insee Bourgogne-Franche-Comté.

► Encadré 2 - L'Agence nationale de l'habitat subventionne chaque année l'adaptation de 1 500 logements pour favoriser le maintien à domicile

En Bourgogne-Franche-Comté, pour anticiper la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a subventionné l'adaptation de plus de 1 500 logements en 2021, comme le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique. En 6 ans, 7 700 ménages, la plupart de 65 ans ou plus, ont bénéficié des aides de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement. En 2021, l'aide moyenne attribuée par logement adapté s'élève à 3 600 euros, soit 46 % du montant moyen des travaux éligibles. Avec les aides complémentaires des caisses de retraite ou des collectivités locales, le reste à charge du propriétaire est, le plus souvent, minime. Une majorité des logements subventionnés sont occupés par des personnes qui n'ont pas encore de perte d'autonomie établie. Seuls 24 % concernent des ménages comprenant au moins une personne âgée dépendante, qui a le plus souvent une perte d'autonomie légère (Gir 4). La montée de la dépendance attendue va encore renforcer l'enjeu de l'adaptation des logements. Les aides de l'Anah sont attribuées sous conditions de ressources. En 2021, des personnes seules ayant un revenu fiscal annuel de référence inférieur à 19 070 euros ainsi que les couples touchant moins de 27 900 euros ont pu en bénéficier. Cependant, 70 % des bénéficiaires sont très modestes, leurs revenus sont inférieurs à 14 880 euros lorsqu'ils vivent seuls et inférieurs à 21 760 euros lorsqu'ils sont en couple.

► Encadré 3 - 85 % des bénéficiaires de l'APA ont au moins 75 ans

Avec l'âge, la perte d'autonomie s'amplifiant, la part de la population bénéficiant de l'APA à domicile augmente également. En Bourgogne-Franche-Comté, cette allocation concerne 1 % des 65-69 ans en 2019, 4 % des 75-79 ans, et plus de 21 % au-delà de 95 ans. Aussi, près de 85 % des personnes qui en bénéficient ont au moins 75 ans.

1. Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et proportion dans la population en Bourgogne-Franche-Comté

	Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile	Proportion de la population bénéficiant de l'APA à domicile (en %)
De 60 à 64 ans	780	0,4
De 65 à 69 ans	1 990	1,1
De 70 à 74 ans	3 280	2,0
De 75 à 79 ans	4 440	4,2
De 80 à 84 ans	8 060	8,9
De 85 à 89 ans	10 400	15,5
De 90 à 94 ans	7 130	21,3
De 95 ans et plus	2 350	21,6
Âge inconnu	140	///
Ensemble	38 570	4,6

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, 21,6 % des personnes âgées de 95 ans ou plus bénéficient de l'APA à domicile. Au total, 4,6 % des personnes de plus de 60 ans bénéficient de l'APA à domicile dans la région.

Sources : Drees, Enquête Aide sociale 2019 ; Insee, Estimations de population 2020.

La majorité sont des femmes (70 %). À tout âge, elles sont plus souvent en situation de dépendance reconnue que les hommes et ont une espérance de vie plus élevée.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile, près de deux sur trois sont évalués en Gir 4. Plus les personnes perdent en autonomie moins elles peuvent se maintenir à domicile. Les bénéficiaires de l'APA à domicile vivent très fréquemment seuls (62 %), sans l'aide quotidienne que pourrait leur apporter un conjoint. Une faible proportion est sous protection juridique et ne peut défendre seul ses intérêts.

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de bénéficiaires est plus important dans les départements les plus peuplés. 9 820 résident en Saône-et-Loire, 7 050 dans le Doubs et 5 650 en Côte-d'Or.

2. Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile selon le niveau de dépendance par département

	Gir 1	Gir 2	Gir 3	Gir 4	Ensemble
Côte-d'Or	60	790	1 340	3 460	5 650
Doubs	90	1 100	1 570	4 290	7 050
Jura	30	420	550	1 760	2 760
Nièvre	70	450	620	2 610	3 750
Haute-Saône	40	490	760	2 020	3 310
Saône-et-Loire	120	1 050	1 940	6 710	9 820
Yonne	70	620	900	2 570	4 160
Territoire de Belfort	50	450	410	1 160	2 070
Bourgogne-Franche-Comté	530	5 370	8 090	24 580	38 570

Source : Drees, Enquête Aide sociale 2019.

► Méthode

De nombreux facteurs interagissent sur la fixation du montant de l'APA. Un **modèle d'analyse statistique « toutes choses égales par ailleurs »** permet d'isoler à « autres facteurs inchangés », l'impact d'un seul facteur sur ce montant.

Le modèle sert ainsi à retenir les facteurs qui sont significatifs et à les hiérarchiser (Gir du bénéficiaire, ses ressources, son mode de cohabitation, s'il fait l'objet d'une mesure de protection juridique, son sexe, son âge et son département de résidence).

Les montants de cette étude restent des montants comprenant tous les facteurs.

► Définitions

L'**APA** (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile aide à payer les dépenses nécessaires au maintien à domicile de la personne malgré sa perte d'autonomie. Elle est versée par les conseils départementaux et a été mise en place en 2002. Elle est attribuée sous réserve de remplir certaines conditions : être âgé(e) d'au moins 60 ans et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie courante ou d'une surveillance régulière. L'APA n'est pas soumise à condition de ressources, mais le montant pris en charge par le département varie selon les revenus des bénéficiaires.

Le **Gir** (groupe iso-ressources) correspond au niveau de dépendance ou de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il se mesure à l'aide de la grille AGGIR qui détermine la capacité de la personne à accomplir 10 activités corporelles et mentales, et 7 activités domestiques et sociales. Le Gir comprend 6 modalités, graduées de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes autonomes). Seules les personnes dont le Gir est égal ou inférieur au Gir 4 peuvent bénéficier de l'APA.

Les **ressources mensuelles des personnes** âgées prises en compte dans cette publication sont celles que retiennent les conseils départementaux pour le calcul de la participation financière du bénéficiaire de l'APA.

► Pour en savoir plus

- **Bordet-Gaudin R., Bourgain N.**, « Près de 90 000 personnes vivent dans une structure collective », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 100, juin 2022.
- **Ulrich A., Ville H.**, « La perte d'autonomie touche 14 % des personnes âgées vivant à domicile », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 55, juin 2018.
- **Fournier A., Lèbre P.-S.**, « L'allocation personnalisée d'autonomie aide 64 000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 19, décembre 2016.
- **Algava É., Blanpain N.**, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.

